

Communiqué de presse – Berne, le 24 janvier 2019

Décisions de l'Assemblée des délégués de la FMH

L'Assemblée des délégués a pris aujourd'hui plusieurs décisions politiques importantes. Concernant l'initiative « 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez ! » du PS, l'Assemblée des délégués a décidé la liberté de vote. En revanche, la FMH s'oppose à l'initiative « Baisser les primes – pour un frein aux coûts de la santé » lancée par le PDC. Selon elle, il en résulterait non pas une diminution des coûts mais des temps d'attente pour les patients, un rationnement des prestations et une médecine à deux vitesses. Enfin, l'Assemblée des délégués recommande de reprendre les directives de l'ASSM « La capacité de discernement dans la pratique médicale » dans le Code de déontologie de la FMH.

Les forces du système suisse de santé résident dans le libre accès aux prestations médicales et dans la qualité élevée des soins, grâce à une collaboration interprofessionnelle bien établie, de faibles délais d'attente et un excellent taux de réussite. Un système très bien classé sur le plan international, que des plafonds budgétaires politiques mettraient en danger.

Décisions politiques importantes

La qualité élevée de notre système de santé a un prix, même si des gains d'efficacité sont bien entendu nécessaires et possibles. Un budget global, à l'instar de celui demandé par le PDC dans son initiative, n'est toutefois pas la bonne solution. Avec un plafond budgétaire, il n'est pas possible de fournir toutes les prestations à tous les patients. Une fois le budget épuisé, les prestations sont repoussées (temps d'attente) ou refusées. Ce rationnement caché des prestations médicales se traduirait par d'importants coûts indirects et par une médecine à deux vitesses, dans laquelle le seul moyen de s'offrir un traitement serait de passer par une assurance complémentaire. L'initiative du PS « 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez ! » vise elle aussi l'introduction d'un budget global. En revanche, elle prévoit une participation accrue des pouvoirs publics (et plus exactement des cantons) au financement une fois le plafond atteint. Pour cette initiative, l'Assemblée des délégués a décidé la liberté de vote.

Les défis politiques qui attendent le corps médical sont donc nombreux. Dans ce contexte, la FMH a décidé de renforcer ses activités dans le domaine des relations publiques. Avec Bruno Henggi, la FMH se dote d'un responsable des relations publiques expérimenté et au bénéfice d'un large réseau. Bruno Henggi exerce depuis onze ans chez Interpharma, l'association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche, où il est chargé des relations publiques et membre de la direction. Il rejoindra la FMH le 1^{er} mai 2019.

Directives de l'ASSM « La capacité de discernement dans la pratique médicale »

L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) a élaboré de nouvelles directives sur « La capacité de discernement dans la pratique médicale » dans le but d'aider les médecins à évaluer la capacité de discernement de leurs patients en cas de doute. Les directives leur fournissent ainsi des indications générales pour le quotidien, en fonction de différentes situations cliniques. Grâce à un nouveau formulaire, ils pourront également documenter leur évaluation. L'Assemblée des délégués a décidé de recommander à la Chambre médicale de reprendre les directives de l'ASSM « La capacité de discernement dans la pratique médicale » dans le Code de déontologie de la FMH.

Renseignements:

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication

Tél. 031 359 11 50, courriel: kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses représentant plus de 40 000 membres. Parallèlement, la FMH fédère plus de 90 organisations médicales. La FMH s'attache en particulier à ce que tous les patients de notre pays puissent bénéficier d'un accès équitable à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.